

DIRECTION DES FINANCES ET MARCHES PUBLICS

SECTEUR MARCHES

REF : APB/CN/FB

DEC2014_0155

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2014/007 RELATIF A LA REFECTION ET A LA MISE AUX NORMES ELECTRIQUES DE L'ARMOIRE GENERALE ET DES ARMOIRES DIVISIONNAIRES DU CENTRE DE LOISIRS PRIMAIRE DES NOYERS »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 26 et 28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 Avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dossier de consultation des entreprises,

VU l'avis de publicité mis en ligne concomitamment, avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 15 mai 2014, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence N° 323175, et au BOAMP sous la référence N° 14-75111,

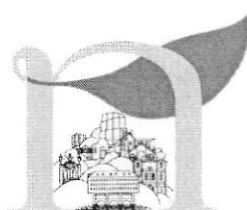
VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés de jugement des offres, à savoir, le critère de la valeur technique pondéré à 45 %, le critère du prix pondéré à 40%, et le critère du délai pondéré à 15 %,

CONSIDERANT que trois plis ont été déposés dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 05/06/2014 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors les trois offres ont été analysées,

CONSIDERANT que l'offre économiquement la plus avantageuse, au regard des critères pondérés de jugement des offres susvisés, est l'offre de la société RED INDUSTRIE,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats «Travaux» et de l'opération «réfection et mise aux normes électriques de l'armoire générale et des armoires divisionnaires du Centre de Loisirs Primaire des Noyers », dont la valeur ne dépasse pas 90.000 € H.T.,

1/2



Suite de la décision N°2014_ **0155**
portant sur la conclusion du marché public n°2014/007

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la Société RED INDUSTRIE, sise 3 Rond point de l'Aube à CERGY (95800), le marché public de travaux n° 2014/007 relatif à la réfection et à la mise aux normes électriques de l'armoire générale et des armoires divisionnaires du Centre de Loisirs Primaire des Noyers, pour un montant de 19.780,00 € H.T. (23.736,00 € T.T.C.). Le délai global d'exécution des travaux est fixé à 23 jours ouvrés à compter de la date fixée par ordre de service délivré par la maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal,

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 4 JUL. 2014

Le Maire,


Daniel VACHEZ.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	07 JUL. 2014
Affiché le	07 JUL. 2014
Notifié le	
Publié le	07 JUL. 2014

2/2

